

Formation initiale des conseillers de prévention

TOO092COPR

Cette formation est actuellement programmée en VISIO-CONFERENCE
Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Exercer la fonction de conseiller de prévention en assistant et conseillant l'autorité territoriale et les services dans la définition, la mise en place, et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels
- Coordonne l'activité des assistants de prévention
- Acquérir les connaissances et la maîtrise des différents outils et méthodes professionnels
- Connaître le cadre réglementaire, les missions et les moyens d'intervention du conseiller de Prévention
- Être en capacité de participer à la mise en œuvre de la prévention en partenariat avec l'ensemble des acteurs internes et externes à la collectivité

Public Visé

- Agents nouvellement désignés en tant que conseiller de prévention au sein de leurs collectivités

Pré Requis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Exercer la fonction de conseiller de prévention en assistant et conseillant l'autorité territoriale et les services dans la définition, la mise en place, et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels
- Coordonne l'activité des assistants de prévention
- Acquérir les connaissances et la maîtrise des différents outils et méthodes professionnels
- Connaître le cadre réglementaire, les missions et les moyens d'intervention du conseiller de Prévention
- Être en capacité de participer à la mise en œuvre de la prévention en partenariat avec l'ensemble des acteurs internes et externes à la collectivité

Méthodes et moyens pédagogiques

- Cette formation porte sur l'apprentissage de connaissances, de démarches et de savoir-faire méthodologiques
- Une démarche pédagogique progressive permettra de valoriser les expériences des participants et de s'appuyer sur la mise en pratique des méthodes présentées autour de cas réels et apportés par les animateurs
- A l'issue de la formation un dossier type "boite à outils" sera remis à chaque stagiaire
- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

- Professionnel de la prévention

Parcours pédagogique

- **Cadre juridique et institutionnel de la santé et de la sécurité au travail**
 - Connaître l'évolution des politiques publiques de prévention
 - Identifier les sources législatives et réglementaires applicables en matière de santé et sécurité au travail
 - Repérer les rôles et missions des acteurs et les responsabilités de chacun
 - Situer les enjeux en matière de santé et de sécurité au travail
 - Identifier les enjeux et conséquences du droit de retrait
 - Connaître les attributions du CHSCT et du CT et leurs modalités de fonctionnement
- **Définir mettre en œuvre et assurer le suivi d'une politique de prévention**
 - Intervenir sur les thématiques de maintien dans l'emploi, d'aménagement des locaux, d'achats d'équipements, d'organisation du travail et de qualité de vie au travail
 - Proposer une approche structurelle, globale et prospective de la politique de prévention des risques professionnels
 - Conduire, structurer et mettre en place un système de management de la sécurité prenant en compte l'évaluation des risques
 - Proposer et argumenter, avec la ligne hiérarchique, sur les moyens de la mise en œuvre
 - Comparer les effets (et impacts) au regard des objectifs et critères de résultats définis en amont
 - Élaborer des tableaux de bord de suivi des actions de prévention
 - Participer à l'élaboration du plan, du programme annuel de prévention et du plan de formation
 - S'approprier les principes déontologiques professionnels liés aux missions des conseillers de Prévention
 - Établir des recommandations relatives à l'aménagement des locaux et des postes de travail dans le cadre du maintien dans l'emploi ou l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
 - Mettre en place des indicateurs de suivi des actions
 - Réaliser des bilans statistiques sur les accidents
- **Management du réseau de prévention**
 - Règles fondamentales de management
 - Coordonner le réseau des assistants de prévention et leurs actions
 - Animer des réunions de travail
 - Méthodologie à la gestion de projet
 - Identifier le champ d'intervention (les risques au travail)
- **Méthodes et les outils d'intervention**
 - Identifier le champ d'intervention (les risques au travail)
 - Établir un diagnostic et un plan d'action

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

- Analyser les situations de travail et acquérir les notions d'ergonomie nécessaires
 - Procéder aux mesures physiques des ambiances de travail relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail
 - Analyser les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles.
 - Identifier les situations de danger grave et imminent.
 - Mettre en œuvre les préconisations réglementaires
 - Gérer, exploiter et assurer un suivi des documents réglementaires et les registres de santé et de sécurité.
 - Réaliser les enquêtes après accidents et incidents en lien avec le CHSCT
 - Proposer une organisation des secours internes
- **Démarche d'évaluation des risques**
 - Définir et proposer la méthode et l'outil d'évaluation des risques
 - Maîtriser le cadre réglementaire et méthodologique de l'évaluation des risques et du document unique
 - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du document unique
 - Identifier et prendre en compte les risques psychosociaux
 - Élaborer des plans d'actions
 - Exploiter les résultats de l'évaluation pour les stratégies futures
- **Communication écrite et orale**
 - Rédiger une consigne, une affiche, une fiche de risque, un rapport d'activité, et un avis consultatif à la demande de l'autorité territoriale dans le cadre de CHSCT ou du CT
 - Dialoguer avec les différents acteurs
 - Animer une séquence de formation
 - Concevoir, animer et évaluer une action d'information et de sensibilisation
 - Formuler des avis, des propositions et rédiger des rapports d'aide à la décision
- **Actualisation des connaissances et veille réglementaire et technique**
 - Piloter des dispositifs de veille et d'observation en matière de santé et de sécurité au travail
 - Identifier, rechercher, recueillir, analyser et diffuser des informations ciblées et valides
 - Enrichir des bases documentaires et d'information
 - Identifier des facteurs d'évolution et en évaluer les incidences
 - Effectuer des études comparatives de solutions mises en œuvre dans d'autres organisations

La formation est dispensée conformément aux évolutions apportées par le décret du 3 février 2012 n°2012-170 modifiant le décret 85-603 du 10 juin 85 et de la circulaire d'application du 12 octobre 2012 et de l'arrêté du 29 janvier 2015

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via Easysign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une Evaluations de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement



Durée

49.00 Heures
7 Jours

Effectif

De 8 à 12 Personnes



Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : 2 690.00
Intra (Par Jour) : Nous consulter

Tarif Adhérent

**Inter
2 570.00**



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org